

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30 septembre 2021.

Date de la séance : 6 octobre 2021 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 7

Absents : 4

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à Mme Karine SOUCHAL - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Pierre FERNAND - M. José MAGALHAES procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christel MARCHENAY procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Aurélie MEJEAN-LAPAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

Absents : Mme Nastascia ACCOT - MM. Nicolas BERNARD - Damien BONJEAN - Mme Valérie MONTEIRO.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°21/10/06/005

OBJET : Adhésion au groupement de commande institué par CLERMONT AUVERGNE METROPOLE pour l'acquisition de fournitures de bureau, de papeterie et de matériels scolaires.

Monsieur PRESLE expose à l'assemblée qu'il est proposé de regrouper l'ensemble des besoins en matière de fournitures de bureau, de papeterie et matériels scolaires entre CLERMONT AUVERGNE METROPOLE et les villes de CLERMONT-FERRAND, AULNAT, BEAUMONT, LE CENDRE, CHAMALIERES, CHATEAUGAY, LEMPDES, NOHANENT, PONT-DU-CHATEAU, ROMAGNAT, ROYAT, SAINT-GENES-CHAMPANELLE, et le CCAS de PONT-DU-CHATEAU, afin d'obtenir des prix intéressants grâce au volume important de fournitures commandées.

Pour ce faire, il est donc proposé la création d'un groupement de commandes, conformément à l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique, entre la METROPOLE et les villes de CLERMONT-FERRAND, AULNAT, BEAUMONT, LE CENDRE, CHAMALIERES, CHATEAUGAY, LEMPDES, NOHANENT, PONT-DU-CHATEAU, ROMAGNAT, ROYAT, SAINT-GENES-CHAMPANELLE, et le CCAS de PONT-DU-CHATEAU. Le projet de convention annexé à la présente délibération

prévoit que la METROPOLE est coordonnatrice du groupement, et a pour mission de mener à bien l'intégralité de la procédure de consultation. Le groupement est exclusivement constitué en vue de la passation et de l'exécution de l'accord-cadre alloti à bons de commandes relatif à l'acquisition de fourniture de bureau et de papeterie.

La période de consultation s'échelonne entre fin 2021 et début 2022. Chaque membre déterminera un montant minimum et un montant maximum annuels de commande à respecter, qui sera communiqué dans le dossier de consultation des entreprises.

Les prestataires retenus fourniront aux membres du groupement l'intégralité des produits énumérés dans les bordereaux des prix unitaires et les catalogues.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, et étant précisé que ce dossier a reçu un avis favorable de la commission «finances» lors de sa séance du 27 septembre 2021, il est maintenant demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'adhésion de la Ville de LE CENDRE au groupement de commandes dans le cadre de l'acquisition de fournitures de bureau, de papeterie et matériels scolaires,
- d'approuver les termes de la convention de groupement de commandes entre la METROPOLE et les villes de CLERMONT-FERRAND, AULNAT, BEAUMONT, LE CENDRE, CHAMALIERES, CHATEAUGAY, LEMPDES, NOHANT, PONT-DU-CHATEAU, ROMAGNAT, ROYAT, SAINT-GENES-CHAMPANELLE, et le CCAS de PONT-DU-CHATEAU, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention,
- d'autoriser le Maire ou son adjoint en charge des finances, à assurer l'exécution financière de l'accord-cadre pour la part qui le concerne,
- d'autoriser le Maire ou son adjoint en charge des finances, à signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'au bon déroulement de cet accord-cadre.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 11/10/2021
Reçu en préfecture le 11/10/2021

La Directrice Générale des Services,


Capoline SOULIGOUX.